



DECLARATION DE WIMILLE

Réaffirmant la valeur de la coopération avec le Royaume-Uni et le rôle des programmes Interreg

Nous, les représentants des régions membres du Comité du Détroit, réunis à Wimille le 14 novembre 2025,

Kent County Council (Royaume-Uni)
Département Nord (France)
Département Pas-de-Calais (France)
Provincie Oost-Vlaanderen (Belgique)
Provincie West-Vlaanderen (Belgique)
Provincie Zuid-Holland (Les Pays-Bas)
Province Zeeland (Les Pays Bas)

Déclarons ce qui suit :

Les régions bordant le Détroit du Pas-de-Calais, de la Manche et de la mer du Nord entretiennent des liens séculaires entre elles. Nous avons des intérêts communs dans les domaines de l'économie, du commerce, du développement durable, de la sécurité, de la culture, de l'innovation et de l'adaptation au changement climatique. Ces liens transcendent les frontières nationales et constituent la base fondamentale de la compréhension mutuelle, de la stabilité et du développement conjoint.

Au cours des dernières décennies, les programmes européens de coopération territoriale, également connus sous le nom d'Interreg, ont joué un rôle précieux dans le renforcement de ces liens. Ces programmes ont permis aux autorités locales et régionales, aux institutions de recherche, à la société civile et aux entreprises d'innover et d'échanger des connaissances au bénéfice de nos citoyens, en développant des projets de collaboration à grande échelle pour relever des défis communs de part et d'autre de nos frontières.

À la suite de son retrait de l'Union européenne, le Royaume-Uni a décidé de ne participer qu'à un seul programme européen de coopération territoriale – le programme PEACE PLUS à la frontière irlandaise – pour la période 2021–2027. En conséquence, les régions bordant la Manche et la mer du Nord – un espace historiquement interconnecté – ont perdu un cadre précieux de coopération avec les territoires voisins du Royaume-Uni.

Depuis lors, de nombreuses régions et villes de l'Union européenne et du Royaume-Uni ont cherché à renforcer leur manière de travailler ensemble, ce qui a conduit à de nouvelles formes de coopération. Par exemple, [le Comité du Détroit](#), qui réunit des autorités locales britanniques, belges, néerlandaises et françaises situées à proximité du Détroit du Pas-de-Calais afin de collaborer dans un esprit d'intérêt mutuel, a été cité par le [Parlement européen](#) comme une initiative pouvant contribuer à exploiter le

“potentiel inexploité” d’une “coopération bilatérale et multilatérale entre les régions de l’UE et du Royaume-Uni”.

Nous sommes convaincus que le renforcement de cette coopération avec les régions voisines du Royaume-Uni est d’une grande importance pour l’avenir de nos régions. **En ces temps d’incertitude géopolitique accrue, il est plus que jamais important de renforcer la coopération transfrontalière et la cohésion en Europe.** Les frontières ne doivent pas constituer un obstacle à la sécurité partagée, à la cohésion sociale et au développement durable. Une telle collaboration favorise la résilience, la confiance mutuelle et la stabilité dans notre région, en tant que levier pour la croissance économique.

En travaillant ensemble, nos régions peuvent relever conjointement des défis tels que le changement climatique, la sécurité (y compris maritime), la sécurité énergétique, la sécurité de l’eau, les technologies propres, l’économie circulaire et la protection de nos côtes et de nos populations.

Pour notre jeunesse et les générations futures, il est particulièrement crucial qu’elles continuent de bénéficier de projets transfrontaliers, d’échanges de connaissances et d’initiatives conjointes qui les relient, élargissent leurs horizons et renforcent leurs opportunités d’avenir.

Par conséquent, **nous exprimons ensemble le souhait de voir le Royaume-Uni participer aux Programmes Interreg** qui seront développés pour la période 2028–2034.

Nous sommes convaincus qu’une participation renouvelée du Royaume-Uni aux programmes Interreg contribuerait non seulement au succès de ces programmes, mais renforcerait également la cohésion, la compréhension mutuelle, la sécurité et la prospérité dans l’ensemble de la région nord-ouest européenne.

En outre, nous tenons à souligner que les régions concernées accueilleraient non seulement favorablement la participation renouvelée du Royaume-Uni aux programmes Interreg existants, mais que le rétablissement d’un programme Interreg 2 Mers dédié, doté de son propre budget spécifique, créerait les conditions optimales pour notre coopération. L’interconnexion géographique, économique et culturelle unique de la zone des 2 Mers nécessite un programme sur mesure, capable de répondre de manière adéquate aux défis et aux opportunités particuliers des deux côtés de la Manche. Le rétablissement d’Interreg 2 Mers permettrait à nos régions d’approfondir leur coopération de longue date, de mieux réaliser leurs ambitions communes et de développer des projets innovants qui répondent aux caractéristiques spécifiques de cette zone transfrontalière.

Nous notons également qu’aucun obstacle juridique ne figure dans les projets de règlements pour la période 2028–2034 concernant l’implication du Royaume-Uni dans les programmes de coopération territoriale européenne. La participation actuelle de la Norvège et de la Suisse à Interreg, ainsi que l’implication réussie du Royaume-Uni dans les programmes Horizon Europe et PEACE PLUS, démontrent que la coopération demeure possible en dehors de l’appartenance à l’Union européenne.

Afin de concrétiser cette volonté, nous exhortons vivement toutes les parties prenantes – y compris, mais sans s’y limiter, la Commission européenne, les gouvernements nationaux et les autorités nationales désignées, ainsi que les comités de suivi des programmes Interreg Europe, Interreg North West Europe et Interreg North Sea Region – à entamer sans délai des discussions entre elles et avec les autorités compétentes du Royaume-Uni.

Lors de ces discussions, nous encourageons toutes les parties prenantes à accorder une attention particulière :

- aux opportunités de renforcement de la coopération transfrontalière sur les défis communs le long des frontières terrestres et maritimes proches,
- aux dispositifs favorisant le transfert de connaissances et l'innovation collaborative entre les autorités municipales, locales et régionales afin de mieux répondre aux défis économiques, environnementaux et sociaux partagés.

Nous appelons les autorités concernées à créer les conditions nécessaires pour rendre cela possible et leur soumettons la présente Déclaration.

**Adopté à Wimille,
le 14 novembre 2025,**

Au nom du Comité du Détroit
